

Comité Syndical du 18 décembre 2006**Objet : Contrat de Pays – Avenants 2006 et 2007****1/ Avenant 2006 du Contrat de Pays**

Lors de sa réunion du 18 juillet dernier, le Comité Syndical du Pays s'est prononcé favorablement sur le contenu de l'avenant 2006 du Contrat de Pays, préalablement à sa signature entre l'Etat, la Région, le Département et le Syndicat Mixte du Pays.

Le contrat proposé portait sur un programme de vingt-cinq opérations de dimension supra-communautaire, privilégiant :

- le caractère d'intérêt du Pays, par rapport à des opérations de dimension locale,
- la réalisation d'études et de schémas à l'échelle du Pays, dans la perspective de la prochaine génération des contrats de territoire 2007-2013.

L'avenant 2006 avait été arrêté à un montant global de 5.013.599 € ; le document de contractualisation, signé le 16 octobre dernier, a enregistré quelques modifications par rapport à la version présentée en Comité Syndical, pour un coût total de 4.881.965 €, qui se répartit comme suit :

- Autofinancement des maîtres d'ouvrage	= 1.631.825 €
- Europe	= 803.009 €
- Etat	= 1.047.214 €
- Région	= 468.410 €
- Département	= 1.722.446 €
- Autres	= 8.555 €

qu'il convient d'entériner, en remplacement de la précédente décision.

2/ Avenant 2007 du Contrat de Projet

Le contrat de projet 2007-2013 a été signé entre l'Etat et la Région, excepté le Volet Territorial, qui sera négocié courant 2007. Il a néanmoins été convenu avec l'Etat, la Région et le Département de procéder, comme en 2006, à l'instruction d'un avenant 2007, avec la perspective d'une signature en mars 2007, compte tenu du calendrier électoral.

Les Services du Pays ont donc préparé, à partir des projets issus du territoire, un programme provisoire 2007, pour un coût total de 16.814.752 €, selon la répartition suivante :

- Autofinancement des maîtres d'ouvrage	= 7.893.344 €	
- Europe	= 532.460 €	
- Etat	= 3.366.545 €	(dont 1.823.942 € au titre des PER)
- Région	= 2.699.416 €	
- Département	= 1.908.517 €	
- Autres	= 417.130 €	

Ce projet de contrat comprend une soixantaine d'opérations, selon le tableau synthétique annexé, qui seront soumises, dès les prochaines semaines, à l'arbitrage technique et financier des services instructeurs de l'Etat, de la Région et du Département.

Il vous est précisé que ce projet a été validé dans ses grandes lignes par le Conseil de Développement lors de son Assemblée Générale du 24 novembre dernier.

Il appartiendra, dans les prochaines semaines, aux commissions thématiques du Syndicat Mixte de procéder à une hiérarchisation des opérations, qui sera confrontée aux priorités exprimées par les partenaires financeurs du Contrat de Territoire 2007.

Nous devrions ainsi pouvoir disposer, d'ici la fin du premier trimestre 2007, d'un document-cadre de l'action 2007 agréé par les différentes parties.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée d'entériner le contrat 2006 et de se prononcer favorablement sur le principe et le contenu global du projet de contrat de territoire 2007, sous les nécessaires réserves d'examen approfondi et de l'autoriser à déposer les demandes de financement auprès des institutions partenaires et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte d'entériner le contrat 2006 et se prononce favorablement sur le principe et le contenu global du projet de contrat de territoire 2007, sous les nécessaires réserves d'examen approfondi et l'autorise à déposer les demandes de financement auprès des institutions partenaires et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.